BELLECOMBE EN BAUGES

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 073-217300367-20261021-ARRT202602-AR

ARRETE_MUNIPAL_2026-03

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE BELLECOMBE EN BAUGES

Arrêté portant reprise de concessions funéraires échues et non renouvelées

Le Maire de la commune de Bellecombe en Bauges,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-13, L. 2223-15 et R. 2223-12 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2016 portant règlement du cimetière de la commune de Bellecombe en Bauges.

Considérant que des concessions situées au cimetière de Bellecombe en Bauges sont arrivées au terme de leur échéance et du délai légal supplémentaire de deux ans pour permettre leur renouvellement ;

Considérant que les familles ont été informées de l'existence d'un droit au renouvellement des concessions au tarif en vigueur à l'échéance de la concession temporaire octroyée ;

Considérant qu'un affichage a été mis en place sur chaque concession concernée, sur le panneau d'affichage à l'entrée du cimetière et sur le site internet de la commune ;

Considérant qu'il n'a pas été donné suite à cette information pour les concessions visées par le présent arrêté, ou que les destinataires ont fait connaitre leur souhait de ne pas procéder au renouvellement ;

Considérant que la commune peut disposer du terrain d'une concession temporaire qui n'a pas été renouvelée avant son expiration selon la date prévue au contrat ou dans le délai de carence de deux ans, mais ne peut le réattribuer que si la dernière inhumation a eu lieu cinq ans plus tôt ;

Considérant que les concessions échues mentionnées ci-après seront reprises à compter du 1er janvier 2027 et que les familles qui le souhaitent peuvent encore les renouveler jusqu'au 20 décembre 2026 inclus.

ARRÊTE :

Article 1er : Dans le cimetière de Bellecombe en Bauges, les concessions dont la liste est annexée au présent arrêté (annexe 1) sont arrivées à expiration et feront l'objet d'une reprise de sépulture à compter du 1er janvier 2027.

Article 2 : Il sera procédé d'office à l'enlèvement des objets sur la concession (signes funéraires et autres objets quelconques existants sur le monument) et la commune pourra en disposer librement.

Les monuments, pierres tombales et caveaux existants feront retour à la commune. Ceux dont l'état permettra la conservation pourront être réutilisés par la commune ; les autres seront enlevés et détruits.

Article 3 : Les restes mortuaires issus des sépultures reprises seront exhumés avec soin et respect. Ils seront, au choix de la collectivité, réinhumés dans l'ossuaire communal ou soumis à crémation.

Mairie de Bellecombe en Bauges
3399, route de Bellecombe en Bauges
73340 Bellecombe en Bauges
Tél. : 04 79 63 32 53
mairie@bellecombeenbauges.com
www.bellecombe-en-bauges.com

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 073-217300367-20261021-ARRT202602-AR

En cas de crémation, les cendres seront déposées au jardin du souvenir du cimetière communal.

Les données d'état civil disponibles relatives aux personnes exhumées (noms, prénoms, années de naissance et de décès) seront obligatoirement consignées dans le registre informatique de la mairie.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la mairie de Bellecombe en Bauges est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Préfète.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière communal.

Article 6 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de 2 mois à compter de son affichage en mairie. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Bellecombe en Bauges le 21 octobre 2026

Le Maire, Éric DELHOMMEAU



Mairie de Bellecombe en Bauges
3399, route de Bellecombe en Bauges
73340 Bellecombe en Bauges
Tél. : 04 79 63 32 53
mairie@bellecombeenbauges.com
www.bellecombe-en-bauges.com

BELLECOMBE EN BAUGES

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 073-217300367-20261021-ARRT202602-AR

ARRETE_MUNIPAL_2026-03

EMPLACEMENT SÉPULTURE	N° REGISTRE	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRE	DATE ÉCHÉANCE	DERNIÈRE INHUMATION CONNUE
A 3	/	/	PRICAZ MARIUS	*Demande d'abandon*	
B 11	101	10/10/1959	LAPERRIERE JOSEPH	10/10/2009	
C 7	125	31/01/1972	BARTHELEMY SOLANGE	31/01/2022	SOLANGE BARTHELEMY (NEE LACHENAL) (1910-1984)
C 10	/	/	LACHENAL LOUIS	*Demande d'abandon*	LACHENAL LOUIS (1920-1973)
D 3	76	04/01/1955	MARGANTIN JEAN MARIE	04/01/2005	
D 5	/		MARGANTIN BETTINI	*Demande d'abandon*	
D 8	119	04/05/1970	DEPOLLIER EMILE	04/05/2020	MARIUS FALCOZ (1912-1985)
E 5	87	04/03/1959	BOUVIER BERTHET EUGENIE	04/03/2009	BOUVIER BERTHET EUGENIE (NEE DUSSOLLIER) (1865-1963)
G 2	100	25/08/1959	FALCOZ JEAN FRANCOIS	25/08/2009	FALCOZ MARIE (1906-1992)
G 7	/	/	MUGNIER FRANCOIS	*Demande d'abandon*	
H 3	84	04/03/1959	GONTHIER JEAN-JOSEPH	04/03/2009	LEONTINE FRANCELINE GONTHIER (NEE BOUVIER BERTHET) (1903-1979)
H 6	82	04/03/1959	MERCIER RENE	04/03/2009	MERCIER RENE (1903-1971)
I 11	118	06/09/1969	DAVAT PAUL	06/09/2019	
I 13	117	12/08/1969	CHANAZ LOUIS FELIX	12/08/2019	CHANAZ LOUIS (1902-1984)
I 21	108	01/06/1964	BRUNIER COLLET PIERRE	01/0/2014	BRUNIER-COLLET DANIEL (1953-1974)
K 9	/	/	BOUVIER VICTORINE	*Demande d'abandon*	PRICAZ ANASTASIE (1891-1977)
N 6	96	04/03/1959	NICOUD JOSEPH	04/03/2009	NICOUD RAYMONDE (1922-2016)

Mairie de Bellecombe en Bauges
3399, route de Bellecombe en Bauges
73340 Bellecombe en Bauges
Tél. : 04 79 63 32 53
mairie@bellecombeenbauges.com
www.bellecombe-en-bauges.com